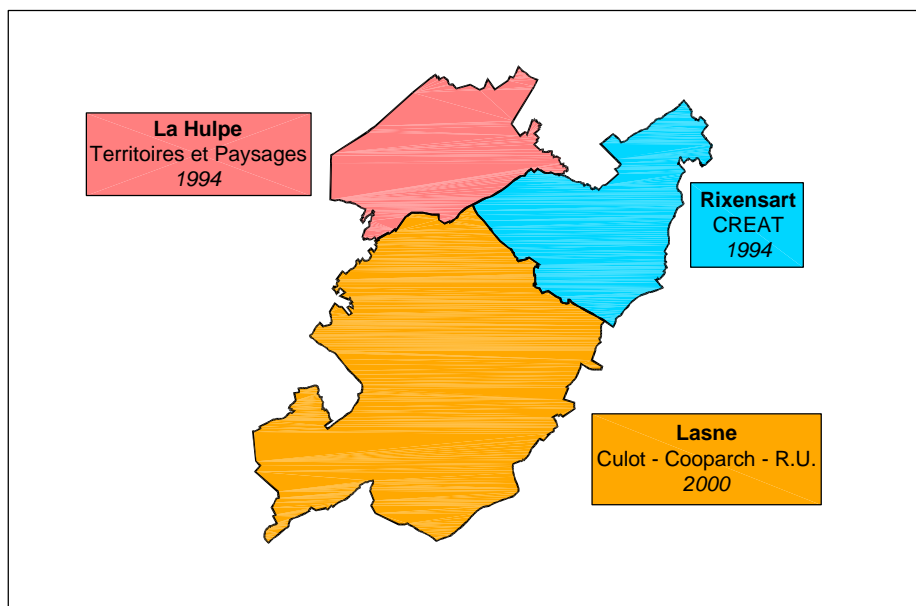


Les options des schémas de structure



Les 3 communes sont couvertes par un Schéma de Structure Communal (S.S.C.).

Les options et les objectifs formulés dans ces documents font apparaître des préoccupations similaires pour les communes de La Hulpe et Rixensart :

- Maîtriser l'urbanisation afin d'éviter une extension trop diffuse du cadre bâti
- Améliorer les caractéristiques de l'habitat tout en conservant le caractère "villageois".
- Améliorer, protéger et gérer le patrimoine végétal et naturel.
- Favoriser le maintien des habitants et maîtriser l'accroissement de la population afin d'assurer une croissance harmonieuse (valeur plafond fixée à 25 000 habitants pour Rixensart et 10 000 pour La Hulpe).
- Promouvoir le développement de communes résidentielles possédant un cadre de vie de qualité.
- Structurer le territoire en pôles complémentaires d'équipements et services répondant aux besoins des habitants, sans accroître leur zone d'influence.
- Encourager le sentiment d'appartenance à la commune.
- Accroître les possibilités d'utilisation des différents modes de déplacement et du réseau de communication.
- Assurer une coexistence harmonieuse entre les différents modes de déplacement et améliorer la sécurité sur les routes.
- Garantir des réseaux techniques performants d'utilité publique.

Le contexte plus rural de la commune de Lasne induit des préoccupations et donc des options sensiblement différentes bien qu'elles s'approchent des options et objectifs formulés dans le cadre des S.S.C. des communes de La Hulpe et Rixensart :

- Développer un véritable réseau écologique à travers toute la commune.
- Maintenir les espaces ouverts et fermés du paysage.
- Protéger la structure traditionnelle de l'habitat.
- Densifier les noyaux des villages et des hameaux.
- Allier des solutions fonctionnelles à des approches qualitatives de l'espace public en relation avec leur convivialité et leur contexte.
- Protéger et étendre le réseau des chemins.
- Rendre le réseau accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Préserver une population stable afin de préserver le cadre rural de la commune.